

CONDITIONS DE VENTE TPE

Les prix s'entendent TTC départ magasin.

Sauf convention contraire écrite le transport est toujours à la charge du client et sous sa pleine responsabilité. TPE n'est pas responsable des dégradations ou pertes de marchandises survenues pendant le transport. Le client doit vérifier sa marchandise à l'enlèvement et celle-ci est réputée quitter le magasin en parfait état. Les retours ne sont pas acceptés.

La vente à crédit est strictement interdite. Paiement obligatoire au comptant du montant total des factures.

Aucune réservation de marchandise n'est acceptée sans paiement d'arrhes.

Les chèques sont acceptés mais délai de 12 jours ouvrables avant enlèvement des marchandises pour vérification de l'encaissement effectif.

Toute vente ou sortie de marchandise du magasin doit obligatoirement faire l'objet d'une facture

Les machines bénéficient d'une garantie de 3 mois pour autant que l'installation ait été faite par un technicien agréé par le fournisseur et que leur utilisation ait été strictement conforme aux usages professionnels. Le matériel n'est ni repris ni échangé.

Clause de réserve de propriété: la marchandise reste propriété de TPE jusqu'à son règlement intégral.

La Direction